



Didier LE GAC
Député du Finistère
3^{ème} circonscription – Brest Rural
didier.legac@assemblee-nationale.fr

Madame Elisabeth BORNE
Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
Hôtel du Châtelet
127 rue de Grenelle
75007 PARIS

Le 28 juin 2021, à Saint-Renan

Dossier suivi par Yann Rabuteau - yann.rabuteau@clb-an.fr
Réf. : YR_EB_MTEI_28062021

Madame la Ministre,

J'ai récemment participé à une table ronde avec les représentants CGT de la réparation navale du port de Brest (sociétés Damen et Navtis, notamment), le sous-préfet du Finistère, le DDETS et le directeur du site Damen de Brest, sur le sujet de la prochaine échéance du régime de l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (ACAATA). Je m'étais d'ailleurs adressé à vous sur ce sujet par un courrier du 17 février dernier et resté, à ce jour, sans réponse.

Si les acteurs de la réparation navale comprennent bien qu'à terme il est normal de sortir du régime ACCATA depuis l'interdiction de l'amiante et la généralisation du RAT (Repérage avant travaux), cette obligation d'assurer le RAT par le chantier aux frais de l'armateur pose un véritable problème de concurrence en fonction du pavillon du navire (sans compter que le chantier peut se retrouver juge et partie). Ainsi, le temps et le coût du RAT en chantier préalablement aux interventions techniques sur le navire, provoqueront inmanquablement une réorientation vers des chantiers étrangers non soumis au RAT et, de là, des pertes de marchés.

L'harmonisation au niveau européen est donc indispensable avant de prendre un arrêté de fin du dispositif ; au-delà des questions sanitaires c'est bien la survie de la réparation navale française elle-même qui est menacée. Plus aucun bateau étranger en effet ne s'arrêtera dans un port français pour le réparer ou l'entretenir si celui-ci doit faire l'objet d'un RAT puis, en cas d'amiante à bord, entreprendre un désamiantage avant de réaliser la réparation alors que les autres chantiers en Europe ne l'exigent pas aux mêmes conditions.

Même au sein des différents ports français, il semble exister des nuances ou des différences d'appréciation. C'est pourquoi l'harmonisation des différentes échéances du régime ACAATA doit être assurée au niveau national : trop de différences subsistent entre métiers, chantiers et sites (comme entre Marseille, Dunkerque et Brest par exemple). D'ailleurs, à Marseille la CNM emploie 140 salariés et n'est pas visée par une date butoir.

./.

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi
Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS
Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh



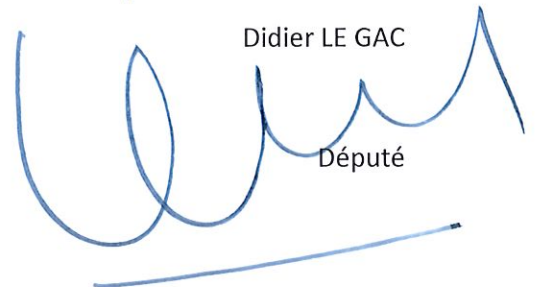
Il est donc indispensable de prolonger - pour tous - le terme du régime ACAATA tant que les chantiers français auront à intervenir sur des navires étrangers, où le risque d'exposition accidentelle à l'amiante subsiste. Ceux des chantiers qui sont visés par une date butoir devraient ainsi bénéficier d'une prolongation de 10 ans, au bénéfice de la santé des salariés potentiellement exposés.

Enfin, je rappelle qu'à Brest, la problématique amiante dans la réparation navale civile concerne directement plus de 400 personnes uniquement chez Damen et Navtis, dont environ 350 éligibles à l'ACAATA. Si l'on considère également les sous-traitants, y compris pour Naval Group, et selon les métiers et les échéances fixés par les textes, c'est près de 1.000 salariés qui sont concernés par le risque amiante ; ils le seront encore après juin 2022 et pour longtemps.

Compte tenu de tous ces éléments et de l'inquiétude qui circule parmi les ouvriers de la réparation navale, je vous demande de bien vouloir sursoir à l'arrêté qui prévoit un renouvellement de l'accès à l'ACAATA jusqu'en juin 2022, afin d'envisager une véritable prolongation harmonisée du régime.

Dans cette attente, et restant à votre écoute, je vous prie d'accepter, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Merci de votre attention,


Didier LE GAC
Député